

## CPN en charge de la spécialité du DUT Informatique

### Document complémentaire au PPN Préconisations d'organisation du DUT par la voie de l'apprentissage

*Le présent document -en complément du programme pédagogique national de la spécialité- constitue des préconisations, à titre indicatif, pour l'organisation de la formation conduisant au DUT de cette spécialité par la voie de l'apprentissage.*

#### Sommaire

1. Pédagogie de l'alternance .....	1
2. Rythme de l'alternance.....	2
3. Évaluation des compétences acquises en entreprise.....	2
4. Modules d'enseignement .....	2
5. Adaptation du tableau des modules par semestre .....	3
6. Mise en œuvre des parcours .....	3
7. Suivi des préconisations .....	3
Annexe : tableau des modules .....	4

*Les présentes préconisations de la CPN concernent la mise en œuvre d'une formation de DUT Informatique en apprentissage. Dans le cas général, la formation concerne essentiellement des étudiants ou apprentis en formation initiale à temps plein mais peut aussi accueillir d'autres publics (stagiaire VAE, formation continue, contrats de professionnalisation, etc.). Il est rappelé que la délivrance d'un DUT ne préjuge en rien du mode de pédagogie et de la nature du statut de l'étudiant : DUT par apprentissage et DUT en formation initiale classique ont la même valeur.*

## 1. Pédagogie de l'alternance

- L'étudiant est un salarié en formation : l'entreprise et l'IUT sont deux lieux de formation et d'apprentissage qui se doivent d'être complémentaires. Il est donc nécessaire de mettre en place tous les outils de suivi nécessaire afin de faciliter la transition entreprise/IUT (cahier de liaison, fiches navettes, livret d'apprentissage, etc.).
- L'apprenti doit être accompagné par un tuteur IUT et un maître d'apprentissage en entreprise : on veillera à expliciter les rôles de chacun.
- De la même façon que les connaissances acquises à l'IUT sont mobilisées lors des périodes en entreprise, il est nécessaire d'utiliser dans les enseignements d'IUT l'expérience acquise en entreprise : un retour d'expérience est préconisé.
- Le fonctionnement de l'apprentissage est validé par le conseil de l'IUT et le conseil académique de l'université en cohérence avec le fonctionnement du CFA de rattachement.

## 2. Rythme de l'alternance

- Le rythme de l'alternance IUT – Entreprise doit permettre de créer un lien entre les deux situations d'apprentissage. En ce sens, la CPN préconise de limiter à six semaines consécutives la présence en entreprise et/ou à l'IUT, sans limite minimale (2 jours / 3 jours par semaine est possible par exemple) avec possiblement une augmentation du temps en entreprise au fil de l'année universitaire.
- L'apprentissage peut être mis en œuvre sur les quatre semestres du DUT ou ses deux derniers semestres. Dans le cas où la formation en alternance concerne les quatre semestres du DUT, il est préconisé de mettre en place, en première année d'apprentissage, des activités en entreprise qui correspondent au niveau de l'apprenti.

## 3. Évaluation des compétences acquises en entreprise

La mise en œuvre de l'apprentissage conduit à diminuer la part des heures d'enseignement que l'IUT assure, ce qui correspond à une délégation de formation à l'entreprise. La CPN préconise que cette diminution horaire se situe à 20 % du PPN, soit une réduction de 360 heures sur les quatre semestres du DUT ou une réduction de 160 heures sur deux derniers semestres du DUT, tout en conservant la répartition des coefficients prévue dans le PPN. Les modalités de la délégation de formation à l'entreprise sont précisées dans le livret de l'apprenti.

La CPN préconise que l'intervention de l'entreprise dans l'évaluation soit plus importante que dans le cadre de la formation initiale traditionnelle. La proportion globale des coefficients concernés par une évaluation conjointe IUT-entreprise sur l'ensemble des semestres concernés par l'apprentissage sera comprise entre 30 et 40% soit 36-48 / 120 sur deux ans et 18-24 sur la deuxième année. Les modalités de la coévaluation IUT-Entreprise sont précisées dans le livret de l'apprenti. En particulier :

- L'entreprise intervient dans l'évaluation du module PPN-A4301 appelé « Stage professionnel ». De façon à équilibrer l'intervention de l'entreprise dans les semestres, il est possible d'ajouter un module « Activité en entreprise » sans coefficient dans les semestres qui n'en ont pas de façon à matérialiser l'évaluation de la mission en entreprise. Cette évaluation est alors prise en compte au semestre 4.
- L'entreprise peut intervenir dans l'évaluation des modules des projets tutorés si elle en prend tout ou partie en charge. Leur dénomination et leur contenu peuvent être modifiés mais leur coefficient et leur positionnement doit rester inchangé.
- L'entreprise peut aussi intervenir dans l'évaluation des modules dont le nombre d'heures d'enseignement a été réduit. Dans le cas particulier d'un module entièrement acquis dans l'entreprise, l'entreprise et l'IUT sont coresponsables de l'évaluation, l'IUT veillant à garantir l'équité de l'évaluation entre tous les étudiants de la formation. Cette situation peut concerner tout module du PPN, quel que soit son champ disciplinaire.

## 4. Modules d'enseignement

Le programme des enseignements et le tableau des modules sont identiques à ceux définis dans le PPN. Les intitulés des UE et intitulés des unités d'enseignement par semestre pour la formation traditionnelle sont rappelés ci-après.

SEMESTRE 1 (500 heures)

- UE 11 : Bases de l'informatique
- UE 12 : Bases de culture scientifique, sociale et humaine

SEMESTRE 2 (500 heures)

- UE 21 : Approfondissements en informatique
- UE 22 : Approfondissements en culture scientifique, sociale et humaine

SEMESTRE 3 (530 heures)

- UE 31 : Informatique avancée
- UE 32 : Culture scientifique, sociale et humaine avancées
- UE 33 : Méthodologie et Projets

SEMESTRE 4 (270 heures)

- UE 41 : Compléments d'informatique
- UE 42 : Compléments de culture scientifique, sociale et humaine
- UE 43 : Mise en situation professionnelle

## 5. Adaptation du tableau des modules par semestre

La CPN préconise de limiter à 20 % les adaptations du tableau des modules (Cf. section3, alinéa 1) dans le strict respect du nombre de coefficients par semestre, de la répartition des coefficients par UE et au sein des UE, que l'apprentissage concerne ou non l'ensemble des semestres du DUT.

Le tableau adapté en annexe est la préconisation de la CPN. Il est basé sur une délégation/diminution de 20 % du programme pédagogique national.

## 6. Mise en œuvre des parcours

Dans le respect du cadre règlementaire des modalités de contrôle de connaissance, les parcours proposés aux étudiants du DUT en alternance peuvent être composés différemment de ceux de la voie traditionnelle.

## 7. Suivi des préconisations

La mise en œuvre d'une formation « DUT Informatique en alternance » fait l'objet d'une description précise et spécifique dans le dossier d'évaluation quinquennal.

## Annexe : tableau des modules

UE	Réf.	Nom module	Coef.	Total	APP
<b>Semestre 1</b>					
UE11	A1101	Équivalent M1101	3,5	17	48
	A1102	Équivalent M1102	3,5		48
	A1103	Équivalent M1103	2,5		36
	A1104	Équivalent M1104	3,5		48
	A1105	Équivalent M1105	2,5		36
	A1106	Équivalent M1106	1,5		
	<b>Total UE11</b>				
UE12	A1201	Équivalent M1201	2,5	13	36
	A1202	Équivalent M1202	2		24
	A1203	Équivalent M1203	1,5		36
	A1204	Équivalent M1204	2,5		24
	A1205	Équivalent M1205	2		24
	A1206	Équivalent M1206	1,5		24
	A1207	Équivalent M1207	1		16
	<b>Total UE12</b>				
<b>Total Semestre 1</b>				<b>30</b>	<b>400</b>
<b>Semestre 2</b>					
UE21	A2101	Équivalent M2101	1,5	16	24
	A2102	Équivalent M2102	1,5		24
	A2103	Équivalent M2103	3,5		48
	A2104	Équivalent M2104	2,5		36
	A2105	Équivalent M2105	2,5		36
	A2106	Équivalent M2106	2,5		36
	A2107	Équivalent M2107	2		
	<b>Total UE21</b>				
	A2201	Équivalent M2201	2,5	14	36
	A2202	Équivalent M2202	2		24
	A2203	Équivalent M2203	3		36
	A2204	Équivalent M2204	1,5		24
	A2205	Équivalent M2205	1,5		24
	A2206	Équivalent M2206	2,5		36
	A2207	Équivalent M2107	1		16
	<b>Total UE22</b>				
<b>Total Semestre 2</b>				<b>30</b>	<b>400</b>
<b>Semestre 3</b>					
UE31	A3101	Équivalent M3101	2,5	12	36

	A3102	Équivalent M3102	1,5		24
	A3103	Équivalent M3103	1,5		24
	A3104	Équivalent M3104	2,5		36
	A3105	Équivalent M3105	2,5		36
	A3106C	Équivalent M3106C	1,5		24
	<b>Total UE31</b>				<b>180</b>
UE32	A3201	Équivalent M3101	2,5	12	36
	A3202C	Équivalent M3202C	1,5		24
	A3203	Équivalent M3203	1,5		24
	A3204	Équivalent M3204	2,5		36
	A3205	Équivalent M3205	1,5		24
	A3206	Équivalent M3206	2,5		36
	<b>Total UE32</b>				<b>180</b>
UE33	A3301	Équivalent M3301	3	6	48
	A3302	Équivalent M3302	2		16
	A3303	Équivalent M3303	1		16
	<b>Total UE33</b>				<b>64</b>
<b>Total Semestre 3</b>				<b>30</b>	<b>424</b>
<b>Semestre 4</b>					
UE41	A4101C	Équivalent M4101C	1,5	10	24
	A4102C	Équivalent M4102C	1,5		24
	A4103C	Équivalent M4103C	1,5		24
	A4104C	Équivalent M4104C	1,5		24
	A4105C	Équivalent M4105C	1,5		24
	A4106C	Équivalent M4106C	2,5		24
	<b>Total UE41</b>				<b>120</b>
U242	A4201C	Équivalent M4201C	2	8	24
	A4202C	Équivalent M4202C	2		24
	A4203	Équivalent M4203	2		24
	A4204	Équivalent M4204	2		24
	<b>Total UE42</b>				<b>96</b>
	A4301	Activité en entreprise	12	12	
<b>Total Semestre 4</b>				<b>30</b>	<b>216</b>
<b>Total DUT en apprentissage</b>				<b>120</b>	<b>1440</b>